Note sur la controverse états-unienne à propos d’un algorithme de prévision de la récidive.

Introduction au dossier

La controverse s’est largement déroulée dans un espace aux franges du monde de la recherche et du journalisme. Le corpus en constitue un échantillon.

Compas est une application de la société Northpointe qui est censé permettre aux juges d’anticiper la probabilité de récidive d’un prévenu et peut donc influer sur leur décision de l’incarcérer ou non. L’algorithme est non public. Le questionnaire l’est (document dans le dossier).

Propublica est un journal de pure investigation avec 150 journalistes. Le journal Médiapart, en France est l’exemple le plus proche par la taille (140 journalistes) et la focalisation sur l’investigation, mais en diffère par le traitement de données quantitatives.

Il existe en effet aux Etats Unis une pratique de « data-journalisme » qui porte sur l’analyse quantitatives de données qui n’a pas d’équivalent en France. (cf PARASIE, Sylvain et DAGIRAL, Éric. Des journalistes enfin libérés de leurs sources ? Promesse et réalité du" journalisme de données". *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, 2013, vol. 2, no 1, p. 52-63.)

La controverse démarre avec l’article de Propublica (dans le dossier) qui affirme à partir de données sur les récidives réelles que Compas a un biais en défaveur des noirs. L’article publié dans le journal renvoie à une note méthodologique détaillée sur la méthode, une version sera également publiée dans un ouvrage de recherche (Angwin, J., Larson, J., Mattu, S., & Kirchner, L. (2022). Machine bias. In *Ethics of data and analytics* (pp. 254-264). Auerbach Publications).

Des chercheurs en *Theoretical Computer Science* vont répondre à l’article de Propublica dans une publication scientifique portant sur l'impossible ajustement des critères de justice.

Le cas d’étude se situe aux États-Unis, mais pour aider à saisir les enjeux sur les questions de biais algorithmiques, le dossier comprend un extrait du rapport du Défenseur des droits (autorité publique indépendante française) sur ce sujet.